

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 67

présenté par

M. Charles de Courson, M. Philippe Vigier, Mme Dubié, M. Acquaviva, M. Castellani,
M. Clément, M. Colombani, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec
Becot, Mme Josso, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel
et M. Pupponi

ARTICLE 3

A la première phrase de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« et nés à compter du 1^{er} janvier 1975 ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Distinguer au sein de l'assemblée nationale et du Sénat, les députés et les sénateurs nés avant le 1er janvier 1975 de ceux nés à compter du 1er janvier 1975 constitue une rupture d'égalité flagrante.